

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1998

30 août 2011

SOMMAIRE

Ajilon Luxembourg S.A.	95859	Gil Motor Sport S.A.	95904
Allbright S.A.H.	95860	G.M. S.à r.l.	95885
Atlas Vintners S.à.r.l.	95879	Go ! General Overnight Express & Logistics Luxembourg S.à r.l.	95897
Bebosol S.C.l.	95898	GreenStars BNP Paribas	95889
Broadstreet Mexico S.à r.l.	95874	GreenStars BNP Paribas	95890
Dec Capital, Sàrl	95900	Gregson Investments S.à r.l.	95877
Dollar Tree International, S.à r.l.	95890	Henraux Europe S.A.	95878
European Financial Stability Facility	95858	Jarden Lux S.à r.l.	95874
F1 S.à r.l.	95881	K. Persoons & Cie	95903
Fanad	95859	Lynx Holding S.à r.l.	95895
Ferroknepper Buderus S.A.	95891	M&G European Property Holding Compa- ny S.à r.l.	95871
Fiduciaire Euro Conseil Entreprise S.A. ..	95880	Mojo s.à r.l.	95865
Financial Services S.à r.l.	95878	Novinox S.A.	95885
Financière du Niagara S.A.	95873	OCM Luxembourg Glasnost Holdings GP	95860
Financière du Niagara S.A.	95878	Pramerica Luxembourg Corporate Direc- torship S.à r.l.	95888
Financière du Niagara S.A.	95877	SGD Luxembourg Holdings	95860
Financière du Niagara S.A.	95874	Sireo Immobilienfonds No. 5 Heureka II S.à r.l.	95861
Financière du Niagara S.A.	95877	Sogefi S.A.	95897
Finviande S.A.	95880	Sun Life (Luxembourg) Finance No. 2 Sàrl	95861
Fipoluc S.A.	95881	T Beta S.à r.l.	95868
Fipoluc S.A.	95881	TCC Investments Luxembourg S.à r.l. ...	95889
Firmament Capital Investissement	95868	Timba S.A.	95881
Fitness Balance Sàrl	95879	Vasta S.A.	95882
Floralie Luxembourg S.A.	95871	VictorianFibre S.à r.l.	95880
FSG S.A.	95882	Victor Properties S.à r.l.	95865
FTF Galleon S.A.	95883	Vostine Finance S.à r.l.	95884
FW Investment Holdings S.à r.l.	95884		
Gabbro S.à r.l.	95884		
Gambale Roofing Technology S.A.	95889		
GE-CFE Luxembourg S.à r.l.	95890		
General Supplies	95895		
Gensat Americas S.A.	95885		
Gierre Participations Immobilières S.A.	95895		

European Financial Stability Facility, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.414.

Il résulte de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 29 juin 2011 que les décisions suivantes ont été prises:

- Il a été décidé d'accepter, à compter du 28 juin 2011, la démission de M. Alvaro Pinto Coelho de Aguiar en tant qu'administrateur de la Société;

- Il a été décidé de nommer:

* M. Jörg Asmussen, ayant son adresse professionnelle au Ministère Fédéral des Finances, Wilhelmstrasse 97, 11016 Berlin, Allemagne,

* M. Martin Bruncko, ayant son adresse professionnelle au Ministère des Finances de la République Slovaque, Stefanovicova 5, 81782 Bratislava 15, Slovaquie,

* M. Alfred Camilleri, ayant son adresse professionnelle au Ministère des Finances, South Street, Valletta CMR 02, Malte,

* M. José Manuel Campa Fernández, ayant son adresse professionnelle au Ministère de l'Économie et des Finances, Alcalá 9, 1^{er} étage, 28071 Madrid, Espagne,

* M. Ramon Fernandez, ayant son adresse professionnelle au Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, 139, rue de Bercy, 75572 Paris Cédex 12, France,

* M. Vittorio Grilli, ayant son adresse professionnelle au 97 Via XX Settembre, 00187 Rome, Italie,

* M. Georges Heinrich, ayant son adresse professionnelle au 3, rue de la Congrégation, L-1352 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

* Mme Alenka Jerki, ayant son adresse professionnelle au Ministère des Finances, Zupanciceva 3, 1000 Ljubljana, Slovénie,

* M. Ilkka Kajaste, ayant son adresse professionnelle au Ministère des Finances, Snellmanninkatu 1 A, P.O. Box 28, FIN-00023 Helsinki, Finlande,

* M. Jozef Kortleven, ayant son adresse professionnelle au Ministère des Finances, N. Galaxygebouw, 25^{ste} verdieping, Koning Albert II laan 33, bus 73, 1030, Bruxelles, Belgique,

* M. James O'Brien, ayant son adresse professionnelle au Département des Finances, Upper Merrion Street, Dublin 2, Irlande,

* M. Christos Patsalides, ayant son adresse professionnelle Michael Karaoli & Gregori Afxentiou, 1439 Nicosia, Chypre,

* M. Thomas Wieser, ayant son adresse professionnelle au 2B Hintere Zollamtsstrasse, 1030 Vienne, Autriche et

* M. George Zanas, ayant son adresse professionnelle au Ministère des Finances, Nikis 5-7, 10180 Athènes, Grèce,

en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012;

- Il a été décidé de nommer Mme Maria Luís Casanova Morgado Dias de Albuquerque, née le 16 septembre 1967 à Braga, Portugal, ayant pour adresse professionnelle Avenida Infante D. Henrique 1, 1149-009 Lisbonne, Portugal, en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012;

- Il a été décidé de nommer M. Klaas Knot, ayant pour adresse professionnelle Korte Voorhout 7, 2511CW La Haye, Pays-Bas, en tant qu'administrateur de la Société jusqu'au 29 juin 2011 et de nommer à partir du 30 juin 2011, en remplacement de M. Klaas Knot, M. Hans Vijlbrief, né le 17 août 1963 à Voorschoten, Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle Korte Voorhout 7, 2511CW La Haye, Pays-Bas, en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012;

- Il a été décidé de nommer PricewaterhouseCoopers S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477 en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

En conséquence, le conseil d'administration de la Société est, au 30 juin 2011, constitué des personnes suivantes:

- M. Jörg Asmussen;
- M. Martin Bruncko;
- M. Alfred Camilleri;
- M. José Manuel Campa Fernández;
- M. Ramon Fernandez;
- M. Vittorio Grilli;
- M. Georges Heinrich;
- Mme Alenka Jerki ;

- M. Ilkka Kajaste;
- M. Jozef Kortleven;
- M. James O'Brien;
- M. Christos Patsalides;
- M. Thomas Wieser;
- M. George Zanias;
- Mme Maria Luís Casanova Morgado Dias de Albuquerque; et
- M. Hans Vijlbrief.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Référence de publication: 2011093564/69.

(110106395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Fanad, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 132.433.

—
EXTRAIT

En date du 21 juin 2011 l'actionnaire unique a décidé de révoquer avec effet immédiat Mr. Claude Zimmer de son poste de gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2011.

Référence de publication: 2011093586/12.

(110105870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Ajilon Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 43-49, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 48.570.

—
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée générale
des Actionnaires tenue au siège social le 8 juin 2011*

Après délibération, l'Assemblée décide à l'unanimité.

- De nommer Madame Julie Noirhomme au poste d'Administrateur.
- De confirmer comme suit la composition du Conseil d'Administration: Marcello Pozzoni, Mark De Smedt, Noël Dubois et Julie Noirhomme

- De confirmer les mandats bancaires comme suit:

* Noël Dubois (1)

* Julie Noirhomme (2)

* Mark de Smedt (3)

* Pouvoirs:

(1) et (2) signatures conjointes sans limitation de montant.

(1) et (2) signature individuelle jusqu'à EUR 3.000.

(2) et (3) signatures conjointes sans limitation de montant.

Adresses:

DE SMEDT Mark, Voerhoek, 29, B - 3080 Tervuren

POZZONI Marcello, Wildwal, 16, NL - 5509 KD Veldhoven

DUBOIS Noël, Borrestraat, 19, B - 1602 Sint-Pieters-Leeuw

NOIRHOMME Julie, rue de Mamer, 14, L-8185 Kopstal

NOEL DUBOIS.

Référence de publication: 2011095000/27.

(110107162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Allbright S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 45.087.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Maître Jim Penning, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société ORBAN Inc., ayant son siège social à Mossfon Building, 54th Street, Panama City, République de Panama;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. - Que la société anonyme "ALLBRIGHT S.A.H.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 45.087 a été constituée suivant acte reçu le 21 septembre 1993, publié au Mémorial C numéro 545 de 1993.

II. - Que le capital social de la société anonyme "ALLBRIGHT S.A.H.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 30986,69 représentés par 1.250 actions chacune intégralement libérée.

III. - Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "ALLBRIGHT S.A.H."

IV. - Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V. - Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI. - Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII. - Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. PENNFNG, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 mai 2011. Relation: LAC/2011/23458. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 27 mai 2011.

Référence de publication: 2011096697/44.

(110110290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

SGD Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée,**(anc. OCM Luxembourg Glasnost Holdings GP).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 149.222.

—
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société
prises le 08 juin 2011*

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- de nommer Mme Figen EREN, née le 10 février 1978 à Besançon (France) ayant sa résidence professionnelle au 26A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg comme Gérant de La société avec effet au 08 juin 2011.

De plus, suite à sa décision de transférer le siège social de la Société du 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg au 26A, boulevard Royal L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} juin 2011; les adresses professionnelles de Mr Szymon DEC et de Mr Jean-Pierre BACCUS deviennent également 26A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGD Luxembourg Holdings
Jean-Pierre BACCUS
Gérant

Référence de publication: 2011094797/20.

(110106990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Sireo Immobiliefonds No. 5 Heureka II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 120.507.

—
AUSZUG

Aus den Beschlüssen der alleinigen Gesellschafterin der Gesellschaft vom 22. Juni 2011 geht hervor:

- dass Herr Jost-Albrecht Nies als Geschäftsführer (gérant) mit sofortiger Wirkung abberufen wurde; und
- dass Herr Christian Eike Schütz, geboren am 25. Februar 1967 in Siegen, Deutschland, geschäftsansässig in 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, zum Geschäftsführer (gérant) auf unbestimmte Zeit ernannt wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 5. Juli 2011.

Für die Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2011093818/16.

(110105853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Sun Life (Luxembourg) Finance No. 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 159.293.

In the year two thousand and eleven, the second day of June,

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Sun Life Assurance Company of Canada, a company incorporated and organized under the laws of Canada, having its registered office at 150 King Street West, Toronto, Ontario M5H 1J9, Canada (hereafter referred to as the "Shareholder").

duly represented by Mr. Régis Galiotto, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that the Shareholder is the shareholder of Sun Life (Luxembourg) Finance No. 2 Sàrl, a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 159.293, incorporated by a deed received by Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on January 31, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1119 on May 26, 2011 (hereafter referred to as the "Company").

II. record the following resolutions which have been taken in the best interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of USD 69,000,000.- (sixty nine million US Dollars) by the issue of 69,000,000 (sixty nine million) mandatory redeemable preferred shares (the "MRPS") with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each;

2. Allocation of the amount of USD 2,300,000.- (two million three hundred thousand US Dollars) to the MRPS legal reserve of the Company;

3. Subscription and payment of all the additional shares, with a share premium attached to the MRPS of USD 1,370,177,421.- (one billion three hundred seventy million one hundred seventy seven thousand four hundred twenty one US Dollars) and the allocation of the amount of USD 2,300,000.- (two million three hundred thousand US Dollars) to the MRPS legal reserve of the Company by the Shareholder, by the contribution in kind of claims;

4. Amendment of article 5.1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the planned corporate capital increase;

5. Amendment of article 5.8 of the articles of incorporation of the Company;

6. Any other business.

First resolution

The Shareholder decided to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 69,000,000.- (sixty nine million US Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 150,000.- (one hundred fifty thousand US Dollars) to the amount of USD 69,150,000.- (sixty nine million one hundred fifty thousand US Dollars) represented by 150,000 (one hundred fifty thousand) ordinary shares and 69,000,000 (sixty nine million) MRPS with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each.

Second resolution

The Shareholder decided to issue 69,000,000 (sixty nine million) MRPS with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each together with the payment of a share premium attached to the MRPS of USD 1,370,177,421.- (one billion three hundred seventy million one hundred seventy seven thousand four hundred twenty one US Dollars) and the allocation of the amount of USD 2,300,000.- (two million three hundred thousand US Dollars) to the MRPS legal reserve of the Company.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

There now appeared Mr. Régis Galiotto, acting in his capacity as duly appointed special attorney of the Shareholder by virtue of a proxy given under private seal, which will remain attached to the present deed.

The appearing person declared to:

- subscribe for and fully pay 69,000,000 (sixty nine million) MRPS with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, for a total amount of USD 69,000,000.- (sixty nine million US Dollars);

- pay a share premium attached to the MRPS amounting to USD 1,370,177,421.- (one billion three hundred seventy million one hundred seventy seven thousand four hundred twenty one US Dollars);

- allocate to the mandatory redeemable preferred shares legal reserve of the Company the amount of USD 2,300,000.- (two million three hundred thousand US Dollars);

by the contribution in kind of claims held by the Shareholder (hereafter referred to as the "Claims").

Description of the contribution

The appearing person stated that:

The contribution in kind consisted of the ownership of Claims, for a total amount of USD 1,441,477,421.- (one billion four hundred forty one million four hundred seventy seven thousand four hundred twenty one US Dollars), these Claims being valued by the board of managers of the Company at the amount of USD 1,441,477,421.- (one billion four hundred forty one million four hundred seventy seven thousand four hundred twenty one US Dollars) on the basis of a valuation made by the Shareholder, owner of the Claims.

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the ownership and the value of the Claims has been given to the undersigned notary and such valuation has been confirmed by the managers of the Company.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the Shareholder decided to amend article 5.1 of the articles of incorporation to read as follows:

5.1. "The Corporation's corporate capital is set at sixty nine million one hundred fifty thousand US Dollars (USD 69,150,000.-), represented by two (2) classes of shares as follows: one hundred fifty thousand (150,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and sixty nine million (69,000,000) mandatory redeemable preferred fixed dividend shares (the "Mandatory Redeemable Preferred Shares", and together with the Ordinary Shares shall be referred to as the "Shares"), with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each. The respective rights and obligations attached to each class of Shares are set forth below. All Shares will be issued in registered form and vested with voting rights regardless of their nature and class to which they belong."

Fourth resolution

The Shareholder decided to amend article 5.8 of the articles of incorporation of the Company which shall be read as follows:

5.8. “The holder of Mandatory Redeemable Preferred Shares will be entitled to an annual cumulative dividend equal to 8.02 % of the par value of the Mandatory Redeemable Preferred Shares and attached share premium (if any).”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about seven thousand Euros (7,000.- EUR).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le deux février,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

A comparu:

Sun Life Assurance of Canada, une société constituée et établie sous le droit du Canada, ayant son siège social situé à 150 King Street West, Toronto, Ontario, M5H 1J9, Canada, (ci-après «l’Associé»);

Représentée par Monsieur Régis Galiotto, demeurant à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l’enregistrement.

Laquelle comparante, agissant és-qualité, déclare et demande au notaire:

I. d’acter que l’Associé est l’associé de Sun Life (Luxembourg) Finance No. 2 Sàrl, une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.293, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg le 31 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1119 du 26 mai 2011 (ci-après «la Société».

II. d’enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l’intérêt de la Société, selon l’ordre du jour ci-dessous:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d’un montant de USD 69,000,000.- (soixante neuf millions de dollars américains) par l’émission de 69,000,000 (soixante neuf millions) parts privilégiées obligatoirement rachetables (les «PPOE») ayant une valeur nominale de USD 1.- (un dollar américain) chacune;

2. Allocation d’un montant de USD 2,300,000.- (deux millions trois cent mille dollars américains) à la réserve légale PPOR de la Société;

3. Souscription et libération des nouvelles parts mentionnées ci-dessus avec le paiement d’une prime d’émission attachée aux PPOR de USD 1,370,177,421.- (un milliard trois cent soixante dix millions cent soixante dix sept mille quatre cent vingt et un dollars américains) et allocation d’un montant de USD 2,300,000.- (deux millions trois cent mille dollars américains) à la réserve légale PPOR de la Société par l’Associé par l’apport en nature de créances;

4. Modification de l’article 5.1 des statuts de la Société pour refléter l’augmentation du capital social planifiée de la Société;

5. Modification de l’article 5.8 des statuts de la Société;

6. Divers.

Première résolution

L’Associé a décidé d’augmenter le capital social de la Société à concurrence d’un montant de USD 69,000,000.- (soixante neuf millions de dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 150,000.- (cent cinquante mille dollars américains) à un montant de USD 69,150,000.- (soixante neuf millions cent cinquante mille dollars américains)

représenté par 150,000 (cent cinquante mille) parts ordinaires et 69,000,000 (soixante neuf millions) PPOR ayant une valeur nominale de USD 1.- (un dollar américain) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre 69,000,000 (soixante neuf millions) PPOR ayant une valeur nominale de USD 1.- (un dollar américain) chacune avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux PPOR de USD 1,370,177,421.- (un milliard trois cent soixante dix millions cent soixante dix sept mille quatre cent vingt et un dollars américains) et l'allocation d'un montant de USD 2,300,000.- (deux millions trois cent mille dollars américains) à la réserve légale PPOR de la Société.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Est alors intervenu aux présentes Monsieur Régis Galiotto, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui restera annexée aux présentes.

La comparante a déclaré:

- souscrire et payer en totalité 69,000,000 (soixante neuf millions) PPOR ayant une valeur nominale de USD 1.- (un dollar américain) chacune pour un montant total de USD 69,000,000.- (soixante neuf millions de dollars américains);
 - payer une prime d'émission attachée aux PPOR de USD 1,370,177,421.- (un milliard trois cent soixante dix millions cent soixante dix sept mille quatre cent vingt et un dollars américains);
 - allouer à la réserve légale PPOR de la Société le montant de USD 2,300,000.- (deux millions trois cent mille dollars américains);
- par l'apport en nature de créances détenues par l'Associé (ci-après les «Créances»).

Description de la contribution

La comparante a déclaré que:

L'apport en nature consiste en la propriété des Créances, pour un montant total de USD 1,441,477,421.- (un milliard quatre cent quarante et un millions quatre cent soixante dix sept mille quatre cent vingt et un dollars américains), cette Créance étant évaluée par le conseil de gérance de la Société à un montant de USD 1,441,477,421.- (un milliard quatre cent quarante et un millions quatre cent soixante dix sept mille quatre cent vingt et un dollars américains) sur la base d'une évaluation émise par l'Associé, détenteur des Créances.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur des Créances a été donnée au notaire instrumentant et cette évaluation a été confirmée par les gérants de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, l'apport ayant été accompli, l'Associé a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

5.1. «Le capital social est fixé à soixante neuf millions cent cinquante mille dollars américains (USD 69,150,000.-) représenté par deux (2) catégories de parts comme suit: cent cinquante mille (150,000) parts ordinaires (les «Parts Ordinaires») et soixante neuf millions (69,000,000.-) parts privilégiées obligatoirement rachetables à dividende fixe (les «Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables», et collectivement avec les Parts Ordinaires les «Parts»), ayant toutes une valeur nominale de un dollar américain (USD 1.-) chacune. Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de Parts sont déterminés ci-dessous. Toutes les Parts sont émises sous la forme nominative et assorties de droits de vote quelque soit leur nature et la catégorie à laquelle elles appartiennent.»

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 5.8 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

5.8. «Le détenteur de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables bénéficiera d'un dividende annuel cumulatif égal à 8,02 % de la valeur nominale des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables et de la prime d'émission attachée le cas échéant.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital s'élève à environ sept mille Euros (7.000.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la comparante, connue du notaire par ses prénoms, noms, état civil et domicile, ladite comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juin 2011. Relation: LAC/2011/26956. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011088569/194.

(110099299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Victor Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 107.846.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 25 Juin 2011

L'unique Associé de Victor Properties S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Fabrice Geimer, né le 23 Janvier 1978 à Arlon (Belgique), avec adresse professionnelle, au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} juillet 2011,

- de nommer Sjors van der Meer né le 31 Octobre 1978 à Utrecht (Pays Bas), avec adresse professionnelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} juillet 2011.

Le Conseil d'administration se compose comme suit:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Sjors van der Meer

Christelle Ferry

Luxembourg, le 25 Juin 2011.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2011094242/22.

(110105866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Mojo s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4985 Sanem, 4, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 161.716.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le dix juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Romain GAASCH, employé privé, né à Luxembourg le 2 mai 1981, demeurant à L-3347 Leudelange, 19, route de Cessange.

2) Monsieur Daniel ROLLINGER, employé privé, né à Luxembourg le 4 décembre 1983, demeurant à L-7374 Helmdange, 189, route de Luxembourg.

3) Monsieur Bob WILWERT, employé privé, né à Luxembourg le 11 mars 1985, demeurant à L-4609 Niederkorn, 32, rue des Lignes.

4) Monsieur Christian SAINT CROIX, employé privé, né à Luxembourg le 28 avril 1985, demeurant à L-4395 Pont-pierre, 39, rue de Mondercange.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "MOJO s.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Sanem; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'achat et la vente, l'import et l'export de boissons alcooliques et non alcooliques, de produits alimentaires et de confiserie, d'articles de divertissement de même que le négoce en tout genre.

La société a également pour objet l'organisation d'événements de toute nature.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Elle veillera également à la conclusion d'opérations de nature commerciale. La société aura par ailleurs le droit d'acquiescer des brevets et licences pour procéder à leur exploitation par voie de concession de licences ou de sous-licences.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

D'une manière générale, la société pourra effectuer toutes opérations civiles, commerciales, mobilières, immobilières, industrielles et financières de nature à favoriser l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (€ 12.400.-), représenté par deux cent quarante-huit (248) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (€ 50.-) chacune.

Art. 6. Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Romain GAASCH, préqualifié, soixante-deux parts sociales	62
2) Monsieur Daniel ROLLINGER, préqualifié, soixante-deux parts sociales	62
3) Monsieur Bob WILWERT, préqualifié, soixante-deux parts sociales	62
4) Monsieur Christian SAINT CROIX, préqualifié, soixante-deux parts sociales	62
Total: deux cent quarante-huit parts sociales	248

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (€ 12.400.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Monsieur Bob WILWERT, préqualifié, est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) Messieurs Romain GAASCH, Daniel ROLLINGER et Christian SAINT CROIX, préqualifiés, sont nommés gérants administratifs de la société pour une durée indéterminée.
- 3) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et d'un des gérants administratifs.

Cependant, pour tout engagement d'un montant inférieur à mille euros (€ 1.000.-), la société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant technique.

- 4) Le siège social est fixé à L-4985 Sanem, 4, route d'Esch.

Les comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et agir pour leur propre compte et certifient que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GAASCH, ROLLINGER, WILWERT, SAINT CROIX, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 16 juin 2011. Relation: CAP/2011/2237. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 24 juin 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011090435/145.

(110101373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

Firmament Capital Investissement, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 157.484.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011093604/14.

(110106137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

T Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 109.322.055,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.550.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of the month of June.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esh-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

T Alpha S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 140552 duly represented by Me Nora Filali, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy the "Sole Shareholder"), being the Sole Shareholder of and holding all forty-five million (45,000,000) shares in issue in T Beta S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 140550, incorporated on 21st July 2008 by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2030 of 21st August 2008.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on the items of the agenda.

II. The agenda is the following:

A. Increase of the issued share capital of the Company from forty-five million Euro (€ 45,000,000) to one hundred and nine million three hundred and twenty-two thousand fifty-five Euro (€ 109,322,055) by the issue of additional sixty-four million three hundred and twenty-two thousand fifty-five (64,322,055) Shares having a nominal value of one Euro (€ 1) each for a total subscription price of sixty-four million three hundred and twenty-two thousand fifty-five Euro and four cents (€ 64,322,055.04) (the “Subscription Price”); subscription to and payment of such new shares by the Sole Shareholder through the contribution by it of part of a receivable it has against TMF Group B.V. in the amount of sixty-four million three hundred and twenty-two thousand fifty-five Euro and four cents (€ 64,322,055.04) (the “Contribution in Kind”); approval of the evaluation of the Contribution in Kind as proposed by the board of managers, being sixty-four million three hundred and twenty-two thousand fifty-five Euro and four cents (€ 64,322,055.04), and allocation of the value of the total contribution for an amount of sixty-four million three hundred and twenty-two thousand fifty-five Euro (€ 64,322,055) to the share capital account and allocation of the remainder amount being four Euro cents (€ 0.04) to the share premium account, subscription to all the new Shares so issued by the Sole Shareholder, payment of the Contribution in Kind and issue of the new Shares;

B. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company to reflect the above so as to read as follows:

“ **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at one hundred and nine million three hundred and twenty-two thousand fifty-five Euro (€ 109,322,055) divided into one hundred and nine million three hundred and twenty-two thousand fifty-five (109,322,055) shares with a nominal value of one euro (€ 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.”

After the Sole Shareholder approved the foregoing, it took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company from forty-five million Euro (€ 45,000,000) to one hundred and nine million three hundred and twenty-two thousand fifty-five Euro (€ 109,322,055) by the issue of additional sixty-four million three hundred and twenty-two thousand fifty-five (64,322,055) Shares of a nominal value of one Euro (EUR 1) representing a total subscription price of sixty-four million three hundred and twenty-two thousand fifty-five Euro and four cents (€ 64,322,055.04) (the “Subscription Price”).

Thereupon the Sole Shareholder represented by Me Nora Filali, prenamed, subscribed to such new shares and paid such new shares by way of the Contribution in Kind being the contribution by the Sole Shareholder of part of a receivable against TMF Group B.V. in the amount of sixty-four million three hundred and twenty-two thousand fifty-five Euro and four cents (€ 64,322,055.04).

The Sole Shareholder resolved to acknowledge and approve the report by the board of managers dated 28 June 2011 (a copy of which is annexed to the present deed to be registered therewith) the conclusion of which reads as follows:

“In view of the above, the Board of Managers believes that the value of the Contribution in Kind being the portion of a receivable against TMF Group B.V. amounts to sixty-four million three hundred and twenty-two thousand fifty-five Euro and four cents (€ 64,322,055.04), being at least equal to the subscription price of the Shares to be issued by the Company (against the Contribution in Kind).”

It is resolved to approve the evaluation of the Contribution in Kind to sixty-four million three hundred and twenty-two thousand fifty-five Euro and four cents (EUR 64,322,055.04).

Evidence of the contribution to the Company of the Contribution in Kind has been shown to the undersigned notary.

It is resolved to allocate the value of the total Contribution in Kind for an amount of sixty-four million three hundred and twenty-two thousand fifty-five Euro (EUR 64,322,055) to the share capital account and to allocate the remaining amount being four Euro cent (€0.04) to the share premium account.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

There being no further business on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at approximately € 7,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huitième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

T Alpha S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140552, dûment représentée par Me Nora Filali, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration (l'«Associé Unique»), étant l'Associé Unique détenant toutes les quarante-cinq millions (45.000.000) parts sociales émises dans T Beta S.à r.l.(la « Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B140550, constituée le 21 juillet 2008 suivant acte reçu du notaire Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2030, le 21 août 2008.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales émises dans la Société, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour est le suivant:

A. Augmentation du capital social émis de la Société de quarante-cinq millions d'euros (€ 45.000.000) à cent neuf millions trois cent vingt-deux mille cinquante-cinq euros (€ 109.322.055) par l'émission de soixante-quatre millions trois cent vingt-deux mille cinquante-cinq (64.322.055) parts sociales additionnelles ayant une valeur nominale d'un euro (€1) chacune, pour un prix total de souscription de soixante-quatre millions trois cent vingt-deux mille cinquante-cinq euros et quatre centimes (€ 64.322.055,04) (le « Prix de Souscription»); souscription à, et paiement des nouvelles parts sociales par l'Associé Unique par l'apport d'une partie de la créance qu'il détient à l'encontre de TMF Group B.V. d'un montant de soixante-quatre millions trois cent vingt-deux mille cinquante-cinq euros et quatre centimes (€ 64.322.055,04) (l'«Apport en Nature»); approbation de l'évaluation de l'Apport en Nature telle que proposée par le conseil de gérance, étant de soixante-quatre millions trois cent vingt-deux mille cinquante-cinq euros et quatre centimes (€ 64.322.055,04), et allocation de la valeur de l'apport total pour un montant de soixante-quatre millions trois cent vingt-deux mille cinquante-cinq euros (€ 64.322.055) au compte du capital social et allocation des quatre centimes d'euros (€ 0,04) restants au compte de la prime d'émission, souscription à toutes les nouvelles parts sociales ainsi émises par l'Associé Unique, paiement de l'Apport en Nature et émission des nouvelles parts sociales;

B. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à cent neuf millions trois cent vingt-deux mille cinquante-cinq euros (€ 109.322.055) divisé en cent neuf millions trois cent vingt-deux mille cinquante-cinq (109.322.055) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»

Après approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de quarante-cinq millions d'euros (€ 45.000.000) à cent neuf millions trois cent vingt-deux mille cinquante-cinq euros (€ 109.322.055) par l'émission de soixante-quatre millions trois cent vingt-deux mille cinquante-cinq (64.322.055) parts sociales additionnelles ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, représentant un prix total de souscription de soixante-quatre millions trois cent vingt-deux mille cinquante-cinq euros et quatre centimes (€ 64.322.055,04) (le « Prix de Souscription»).

En conséquence, l'Associé Unique représenté par Me Nora Filali, prénommé, a souscrit auxdites nouvelles parts sociales, et payé lesdites nouvelles parts sociales par un Apport en Nature, étant l'apport d'une partie de la créance que détient l'Associé Unique à l'encontre de TMF Group B.V. d'un montant de soixante-quatre millions trois cent vingt-deux mille cinquante-cinq euros et quatre centimes (€ 64.322.055,04).

L'Associé Unique a décidé de prendre connaissance du et d'approuver le rapport du conseil de gérance daté du 28 juin 2011 (dont une copie sera annexée à l'acte pour être enregistrée avec celui-ci) dont la conclusion a la teneur suivante:

«In view of the above, the Board of Managers believes that the value of the Contribution in Kind being the portion of a receivable against TMF Group B.V. amounts to sixty-four million three hundred and twenty-two thousand fifty-five Euro and four cents (€ 64,322,055.04), being at least equal to the subscription price of the Shares to be issued by the Company (against the Contribution in Kind).»

Il a été décidé d'approuver l'évaluation de l'Apport en Nature de soixante-quatre millions trois cent vingt-deux mille cinquante-cinq euros et quatre centimes (€ 64.322.055,04).

Preuve de la contribution à la Société de l'Apport en Nature a été montrée au notaire soussigné.

Il a été décidé d'allouer la valeur de l'Apport en Nature total pour un montant de soixante-quatre millions trois cent vingt-deux mille cinquante-cinq euros (€ 64.322.055) au capital social et d'allouer les quatre centimes d'euros (€ 0,04) restants au compte de la prime d'émission.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société tel qu'indiqué à l'ordre du jour.
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision de l'associé unique a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à la suite des résolutions ci-dessus sont estimés à approximativement € 7.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Filali, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 juin 2011. Relation: EAC/2011/8316. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 juin 2011.

Référence de publication: 2011089365/153.

(110100708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

Floralie Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 99.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011093605/9.

(110105957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

M&G European Property Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 34.253.300,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 92.191.

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

M&G European Property Finance Company S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under Luxembourg Law, with registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under B-120.471,

here represented by Mr. Laurent Clairet, lawyer professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on 6 June 2011, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole partner (the "Sole Partner") representing the entire share capital of the Company of M&G European Property Holding Company S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies Register under B-92.191 incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, on 27 February 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°375 of 7 April 2003 (hereafter the "Company"). The articles of incorporation of the Company were last amended by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary, on 10 March 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°860 of 22 April 2009.

The appearing party requested the undersigned notary to state the following agenda:

Agenda

1. Amendment of the corporate purpose of the Company in order to reflect the intended activities of the Company;
2. Amendment of Article 2 of the articles of association of the Company in order to reflect such action.

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner resolves to amend the corporate purpose of the Company in order to reflect more fully the activities to be undertaken or to be undertaken by the Company.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Partner resolves to amend Article 2 of the articles of incorporation of the Company which will read as follows:

“ **Art. 2.** The purpose of the Company is the direct or indirect holding of participations, in any form whatsoever, in real estate companies and any other form of real estate investment, including the purchase, sale, exchange, subscription or the transfer of securities which are direct or indirect participations in real estate companies and any other form of real estate investment and the administration, control and development of its real estate portfolio.

The purpose of the Company is also to invest or divest in real estate property, either by means of purchase or exchange, and the administration, development and management of real estate property and to carry out any operation relating directly or indirectly thereto; in particular the Company may provide domiciliation and administrative services to Luxembourg companies forming part of the same group of companies as the Company.

The Company may guarantee, borrow in any form, grant loans or otherwise assist in the financing of companies forming part of the same group of companies as the Company directly or indirectly.

The Company may act as a general member with unlimited liability and a limited member with limited liability for all debts and obligations of memberships or similar corporate structures.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to accomplish its purpose or matters which are related directly or indirectly to its purpose.”

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder of the appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le sept juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

M&G European Property Finance Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B-120.471,

ici représenté par Monsieur Laurent Clairet, juriste résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 6 juin 2011, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique («l'Associé Unique») représentant l'intégralité du capital social de M&G European Property Holding Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-92.191, constituée suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire, résidant à Luxembourg, en date du 27 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°375 le 7 avril 2003 (ci après la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, le 10 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°860 du 22 avril 2009.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

95873

Agenda

1. Modification de l'objet social de la Société afin qu'il reflète l'activité réelle de la Société;
2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société afin qu'il reflète l'activité réelle de la Société.

Seconde résolution

A la suite de la résolution précédente, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 2 des statuts de la Société lequel a désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés immobilières et dans toute autre forme de placements immobiliers, y compris l'acquisition, la vente, l'échange, la souscription ou le transfert de valeurs mobilières qui sont des participations directes ou indirectes dans des sociétés immobilières et dans toute autre forme de placements immobiliers ainsi que l'administration, le contrôle et le développement de son portefeuille immobilier.

L'objet de la Société consiste également à investir dans, ou aliéner, des biens immobiliers, soit par l'acquisition ou l'échange de tels biens, et à administrer, à développer et à gérer des biens immobiliers et à exercer toutes les opérations qui y sont liées directement ou indirectement; la Société peut plus particulièrement fournir des services de domiciliation et des services administratifs à des sociétés luxembourgeoises faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut garantir, emprunter sous n'importe quelle forme, accorder des prêts ou autrement concourir au financement de sociétés, faisant partie du même groupe de sociétés que la Société, de manière directe ou indirecte.

La Société peut agir en qualité d'associé commandité pourvue d'une responsabilité illimitée ou en qualité d'associé commanditaire pourvue d'une responsabilité limitée pour toutes les dettes et obligations attachées à un partenariat ou à toute autre structure similaire.

La Société peut, pour son propre compte et pour celui de tiers, exercer toutes les opérations pouvant être utiles ou nécessaires pour l'accomplissement de son objet ou affaires directement ou indirectement liées à son objet.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du mandataire de ce même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. CLAIRET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juin 2011. Relation: LAC/2011/27416. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Référence de publication: 2011089882/115.

(110101403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

Financière du Niagara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 16.844.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2011093589/11.

(110106386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Financière du Niagara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 16.844.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2011093590/11.

(110106387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Broadstreet Mexico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: MXN 250.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.471.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 8 juillet 2011

En date du 8 juillet 2011, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- de révoquer Monsieur Wyman ATWELL de son mandat de membre de catégorie A du conseil de gérance de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2011;
- de révoquer Monsieur James DEROUIN de son mandat de membre de catégorie A du conseil de gérance de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2011;
- de nommer Monsieur Martin BROWN, né le 30 octobre 1954 à Oxford, Royaume-Uni, ayant l'adresse professionnelle suivante: 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que nouveau membre de catégorie B du conseil de gérance de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2011 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Gordon YOUNG ALLISON, membre de catégorie A
- Michael Robert KIDD, membre de catégorie B
- Martin BROWN, membre de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Broadstreet Mexico S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011097499/25.

(110111094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Jarden Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 18.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 152.079.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first of June.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appears:

Jarden Lux Holdings S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 152.067 (the "Sole Shareholder").

Here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established in Luxembourg on June 20th, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing entity is the Sole Shareholder of the private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) existing in Luxembourg under the name of “Jarden Lux S.à r.l.” (the “Company”), registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 152.079, with registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on March 19th, 2010 published in the Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations, number 918, on May 3rd, 2010. The articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on May 25th, 2011, not yet published in the Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Sole Shareholder resolved to change the powers of the managers so that the Company shall obligatory be bound by the signature of all its managers.

III. Pursuant to the above resolution, article 11 of the articles of association of the Company is amended and shall henceforth be read as follows:

“ **Art. 11. Powers of the Manager(s).** In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its single manager or, in case of plurality of managers, by the signature of all the managers of the Company. In case the managers are split in two categories, the Company shall obligatorily be bound by the signature of all the category A and the category B managers.

If the managers are temporarily unable to act, the Company’s affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not either shareholders or not”.

IV. The Sole Shareholder further resolved to amend article 13 of the articles of association of the Company which shall henceforth be read as follows:

“ **Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if all of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split in two categories, all the category A and the category B managers shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require the unanimous vote of the category A and the category B Managers.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 below, the quorum requirement shall apply without taking into account the affected manager or managers.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers”.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Jarden Lux Holdings S.à r.l., une société constituée sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, avec adresse au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.067 («l'Associée Unique»).

Ici représentée par Madame Peggy Simon, employée, ayant son adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 juin 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'Associée Unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Jarden Lux S.à r.l.» (la «Société»), ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 152.079, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 mars 2010, publié au Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations, numéro 918, le 3 mai 2010. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné, en date du 25 mai 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. L'Associée Unique décide de modifier les pouvoirs des gérants afin que la Société soit obligatoirement engagée par la signature de tous ses gérants.

III. Suite à la résolution ci-dessus, l'article 11 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s).** Dans les rapports avec les tiers, le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature de tous ses gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature de tous les gérants de catégorie A et de catégorie B.

Si les gérants sont temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas».

IV. L'associée unique décide également de modifier l'article 13 des statuts de la Société pour que celui-ci ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si tous ses membres sont présents ou représentés par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, tous les gérants de catégorie A et de catégorie B devront être présents ou représentés.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à l'unanimité.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-dessous, les exigences de quorum s'appliqueront sans prendre en compte le ou les gérants concernés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conference call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de l'entité comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même entité et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 24 juin 2011. Relation: ECH/2011/1043. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 1^{er} juillet 2011.

Référence de publication: 2011090947/148.

(110102669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Financière du Niagara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 16.844.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2011093591/11.

(110106388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Financière du Niagara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 16.844.

Les comptes annuels au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2011093592/11.

(110106389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Gregson Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 88.109.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique tenue au siège social le 12 juillet 2011

1) L'Assemblée décide d'accepter les démissions, avec effet immédiat, des gérants suivants:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., société anonyme ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, R.C.S Luxembourg B 37.974;

- Fabio GAGGINI., demeurant professionnellement au 10, Via Somaini, CH-6901 Lugano (Suisse);

2) L'assemblée décide de nommer aux fonctions de gérants de la société, avec effet immédiat pour une période débutant ce jour et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Associés de la Société devant se tenir en 2017:

- Monsieur Laurent Teitgen, né le 5 janvier 1979 à Thionville (France) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

- Monsieur Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976 à Moyeuve-Grande (France) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

3) L'assemblée décide d'élire, sur proposition du Conseil de Gérance, Président du Conseil de gérance, avec effet immédiat pour une période débutant ce jour et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Associés de la Société devant se tenir en 2017.

- Monsieur Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976, à Moyeuve-Grande (France) et demeurant professionnellement au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;

4) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg avec effet immédiat.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'associé:

- CHRISPINE CORPORATION N.V. ayant désormais son siège social à Schottegatweg Oost 44, Curaçao, Antilles Néerlandaises,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gregson Investments S.à r.l.

Référence de publication: 2011096869/32.

(110110329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Financière du Niagara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 16.844.

Les comptes annuels au 30 juin 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2011093593/11.

(110106390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Financial Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 139.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 82.355.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Référence de publication: 2011093594/11.

(110106096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Henraux Europe S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 21.239.

Par jugement en date du 22 juin 2011 rendu sur tierce-opposition contre un jugement du 17 mars 2011 ayant ordonné la dissolution et la liquidation de la société anonyme Henraux Europe SA, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B21239, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, 6e chambre, siégeant en matière commerciale, a statué comme suit:

"reçoit la tierce-opposition en la forme;

au fond, la dit justifiée;

dit que le jugement du 17 mars 2011 ayant prononcé la dissolution de la société anonyme Henraux Europe SA est rapporté et à tenir comme nul et non avenu, ainsi que tous les actes qui ont accompagné et suivi ce jugement et qui en ont été la conséquence;

dit que les fonctions du liquidateur et du juge commissaire cessent immédiatement; remet la société anonyme Henraux Europe SA au même état qu'avant le prédit jugement du 17 mars 2011;

ordonne à la société Henraux Europe de tenir au plus vite, et en tout cas avant le 22 juillet 2011, l'assemblée régularisante initialement fixée au 12 avril 2011;

ordonne la publication par extrait du présent jugement dans le Mémorial;

condamne la société anonyme Henraux Europe SA et la société de droit italien Henraux SPA in solidum, aux frais et dépens des instances de liquidation et de tierce-opposition, y compris les frais et honoraires du liquidateur judiciaire, après taxation."

Pour extrait conforme

Me Romain LUTGEN

L'avocat de la partie tierce opposante

Référence de publication: 2011096524/27.

(110109426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Atlas Vintners S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 128.269.

Le gérant Andrew B. Cohen de la Société a récemment changé d'adresse comme suit:

267, West 89th Street

NY 10024 New York

Etats-Unis D'Amérique

vers le

505, Fifth Avenue, 28th Floor

NY 10017 New York

Etats-Unis D'Amérique

Le gérant Jeffrey A. Goldberger de la Société a récemment changé d'adresse comme suit:

630, Fifth Avenue

NY 10111 New York

Etats-Unis D'Amérique

vers le

505, Fifth Avenue, 28th Floor

NY 10017 New York

Etats-Unis D'Amérique

Luxembourg, le 04/07/2011.

Frederik Kuiper / Jorrit Crompvoets

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011095620/26.

(110107267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Fitness Balance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.627.425,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 74.452.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

En date du 30 juin 2011, l'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé de clôturer la liquidation de la Société. Elle a en outre décidé de conserver les documents sociaux chez Van Cauter-Snauwaert & Co S.à r.l., au 80, rue

des Romains, à L-8041 Strassen, pendant une durée de cinq années à compter de la publication du présent avis au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Fitness Balance S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011093595/17.

(110105539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

VictorianFibre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 110.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 161.073.

—
RECTIFICATIF

Extrait

1) *Gérants*

Le mandat de gérant de M.Martin Niels Preuss a pris fin avec effet au 13 mai 2011 de sorte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Sefan Lambert
- Wolfgang Zettel.
- Eric Jakob Kjellbeg.

2) *Associés*

En date du 17 mai 2011, KKR European Fund III. Limited Partnership, a transféré toutes ses 1.100.000 parts sociales détenues dans la Société à VictorianFibre Holding & Co S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.150.

Ceci est un rectificatif du dépôt n° L110094731.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 juillet 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011096657/27.

(110108952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Fiduciaire Euro Conseil Entreprise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 90.331.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011093598/10.

(110105689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Finviande S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 25.194.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011093600/13.

(110105862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Fipoluc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 48.098.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011093601/12.

(110106199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Timba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 72.993.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2011

Me René FALTZ, né le 17 août 1953 à Luxembourg, ayant son adresse 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, M. Tommy LUNDQVIST, né le 22 juin 1954 à Borås (Suède), ayant son adresse 70 Klarabergsviadukten, S-107 24 Stockholm, Suède ont été réélus administrateurs de la société.

M. Laurent Barnich, né le 2 octobre 1979 à Luxembourg, ayant son adresse 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg a été réélu administrateur et administrateur-délégué de la société.

Leurs mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2017.

Server Group Europe S.A., ayant son siège social 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 68 574 a été ré-élue Commissaire aux comptes de la société.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2017.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011093866/19.

(110105818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

F1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 149.486.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011093610/10.

(110106105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Fipoluc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 48.098.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2011

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163

Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 27 mai 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011093602/18.

(110106200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

FSG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 147.608.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011093607/9.

(110106391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Vasta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 32.234.

L'an deux mille onze.

Le trente juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VASTA S.A., avec siège social à L-1128 Luxembourg, 37, Val St. André, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 32.234 (NIN 1989 2205 097),

constituée suivant acte reçu par le notaire Tom METZLER, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 1^{er} décembre 1989, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 142 du 2 mai 1990, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 5 décembre 1996, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 124 du 14 mars 1997.

Le capital social a été converti en Euros en vertu d'une résolution prise par le conseil d'administration en date du 26 novembre 2001, publiée par extrait au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 943 du 20 juin 2002.

Le capital s'élève à un million six cent quarante-deux mille deux cent quatre-vingt-quatorze Euros soixante Cents (€ 1.642.294,60), représenté par soixante-six mille deux cent cinquante (66.250) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Madame Claudine SCHOELLEN, employée privée, demeurant à Berbourg, qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf.

Le bureau étant ainsi constitué Madame le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Réduction du capital social à concurrence du montant d'UN MILLION SIX CENT ONZE MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS SOIXANTE CENTS (€ 1.611.294,60) pour le porter de son montant actuel d'UN MILLION SIX CENT QUARANTE-DEUX MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE SOIXANTE CENTS (€ 1.642.294,60) au montant de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) par le remboursement aux actionnaires d'un montant correspondant, conformément aux dispositions de l'article 69.2 de la loi sur les sociétés commerciales.

2.- Fixation du nombre d'actions à mille (1.000).

3.- Fixation d'une valeur nominale des actions à TRENTE-ET-UN EUROS (€ 31.-) et constatation que le capital social de TRENTE-ET-UN-MILLE EUROS (€ 31.000.-) sera dorénavant représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE-ET-UN EUROS (€ 31.-) chacune.

4.- Attribution des mille (1.000) actions aux actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social.

5.- Modification de l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 3. Le capital souscrit est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE-ET-UN EUROS (€ 31.-) chacune.

6.- Mandat au Conseil d'Administration d'exécuter les prédictes résolutions.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide une réduction du capital social à concurrence du montant d'UN MILLION SIX CENT ONZE MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS SOIXANTE CENTS (€ 1.611.294,60) pour le porter de son montant actuel d'UN MILLION SIX CENT QUARANTE-DEUX MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE SOIXANTE CENTS (€ 1.642.294,60) au montant de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) par le remboursement aux actionnaires d'un montant correspondant, conformément aux dispositions de l'article 69.2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le nombre d'actions à mille (1.000).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de fixer la valeur nominale des actions à TRENTE-ET-UN EUROS (€ 31.-) et constate que le capital social de TRENTE-ET-UN-MILLE EUROS (€ 31.000.-) sera dorénavant représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE-ET-UN EUROS (€ 31.-) chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'attribuer les mille (1.000) actions aux actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 3. Le capital souscrit est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE-ET-UN EUROS (€ 31.-) chacune.

Sixième résolution

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter les présentes résolutions et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Madame le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes de tout ce qui précède, ces dernières, toutes connues du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: C. SCHOELLEN, P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 05 juillet 2011. Relation: ECH/2011/1127. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 08 juillet 2011.

Référence de publication: 2011095596/81.

(110107867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

FTF Galleon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 154.340.

Le bilan pour la période du 12 juillet 2010 (date de Constitution) au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2011.
CMS Management Services S.A.
Administrateur
Catherine Noens
Représentant Permanent

Référence de publication: 2011093608/15.

(110106351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Vostine Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.213.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 25 Juin 2011

L'unique Associé de VOSTINE FINANCE S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Fabrice Geimer, né le 23 Janvier 1978 à Arlon (Belgique), avec adresse professionnelle, au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} juillet 2011,

- de nommer Sjors van der Meer né le 31 Octobre 1978 à Utrecht (Pays Bas), avec adresse professionnelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} juillet 2011.

Le Conseil de gérance se compose comme suit:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Sjors van der Meer

Christelle Ferry

Luxembourg.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2011094243/22.

(110105888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

FW Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 76.483.125,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.939.

—
Les comptes annuels pour la période du 4 décembre 2009 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Référence de publication: 2011093609/12.

(110106095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Gabbro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 151.758.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011093611/10.

(110106107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

G.M. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 26, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 140.662.

—
EXTRAIT

Il résulte de plusieurs assemblées générales extraordinaires en date des 10.06.2011, 14.06.2011 et 04.07.2011 et de plusieurs cessions de parts sociales, que:

1. Madame Paula Maria GARCIA GOMES, indépendante, née à Enghien-les-Bains, (France), le 11 février 1975, demeurant à L-1740 Luxembourg, 66, rue de Hollerich,

a cédé ces 50 parts qu'elle détenait et

démissionne de son poste de gérante technique

2. le capital social de douze mille cinq cents Euros (12.500 Eur) représenté par cent (100) parts sociales, entièrement souscrites et libérées se répartit comme suit:

- Madame Alexandrina Maria MOREIRA SILVA FONTES, commerçante, née à Areias/Santo Tirso, (Portugal), le 22 mai 1971, demeurant à L-2155 Luxembourg, 53, rue Millewee

Parts détenues: 50

- Monsieur Arnaldo Manuel MAGALHES FONTES, salarié, née à Refojos de Riba de Ave (Portugal), le 24 janvier 1969, demeurant à L-2155 Luxembourg, 53, rue Millewee

Parts détenues: 50

3. Madame Alexandrina Maria MOREIRA SILVA FONTES, commerçante, née à Areias/Santo Tirso, (Portugal), le 22 mai 1971, demeurant à L-2155 Luxembourg, 53, rue Millewee, est nommée gérante unique.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 04 juillet 2011.

Madame Alexandrina Maria MOREIRA SILVA FONTES /
Monsieur Arnaldo Manuel MAGALHES FONTES.

Référence de publication: 2011096861/27.

(110109616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Gensat Americas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 83.661.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue extraordinairement en date du 30 juin 2011 que:

Le siège social a été transféré avec effet immédiat du L-1724 Luxembourg, 41 Boulevard Prince Henri au L-1660 Luxembourg, 84 Grand-Rue.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011093612/17.

(110106192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Novinox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquand.

R.C.S. Luxembourg B 161.717.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le neuf juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Monsieur Jean-François NOWAK, retraité, né à Rully (France), le 28 février 1949, demeurant à F-93150 Le Blanc Mesnil, 28, rue de l'Espérance.

Lequel comparant a requis le notaire soussigné de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "NOVINOX S.A.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Foetz.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet le négoce dans l'import-export de produits métallurgiques et dérivés.

La société peut emprunter sous toutes les formes et accorder tous cautionnements ou garanties.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (€ 310.-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entré administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit, tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juin à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2012.

Souscription - Libération

Toutes les actions ont été souscrites par Monsieur Jean-François NOWAK, préqualifié.

Ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (€ 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cents euros (€ 1.200.-).

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1) L'actionnaire unique décide de nommer un administrateur unique, à savoir:

Monsieur Jean-François NOWAK, préqualifié.

2) L'actionnaire unique décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

La société à responsabilité limitée "CONCORD INTERNATIONAL MARKETING, S.à r.l.", avec siège social à L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 50.577.

3) Les mandats de l'administrateur et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

4) Le siège de la société est fixé à L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquand.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: NOWAK, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 16 juin 2011. Relation: CAP/2011/2231. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 24 juin 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011090454/153.

(110101377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2011.

Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 103.370.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011093614/14.

(110105806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Gambale Roofing Technology S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 84.761.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011093618/9.

(110105497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

GreenStars BNP Paribas, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23-25, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 149.922.

Le Conseil d'administration en date du 31/03/2011 a pris acte du changement d'adresse personnelle de Monsieur Christophe Meurier et de Monsieur Marc Sabot.

L'adresse personnelle de Monsieur Christophe Meurier est: 28, rue Emile Mayrisch, L2141 Luxembourg.

L'adresse personnelle de Monsieur Marc Sabot est: 95, rue du Cimetière, L1338 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011093616/13.

(110105553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

TCC Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 135.531.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg par l'associé unique de la société en date du 6 juillet 2011

Le mandat des gérants de la Société suivants a été renouvelé jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle ordinaire de la Société en relation avec les comptes clos au 31 décembre 2011:

- Monsieur Mario Raul LEITE SANTOS, demeurant au 98, Avenida 24 de Julho, P 1200-870 Lisbonne, Gérant A,
- Monsieur Manuel Cardoso PINTO MARTHA, demeurant au 98, Avenida 24 de Julho, P-1200-870 Lisbonne, Gérant A,
- Monsieur Joao Manuel MORA DE IBERICO NOGUEIRA, demeurant au 98, Avenida 24 de Julho, P-1200-870 Lisbonne, Gérant A,
- Monsieur Vitor Manuel FARINHA NUNES, demeurant au 98, Avenida 24 de Julho, P-1200-870 Lisbonne, Gérant A.
- Monsieur Laurent GODINEAU, administrateur de société, né le 17 juin 1973 à Cholet (France), demeurant au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Gérant B,
- Monsieur Cyril PALCANI, administrateur de sociétés, né le 12 juillet 1980 à Amnéville (France), demeurant au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Gérant B.

Extrait des résolutions circulaires du conseil de gérance de la société du 6 juillet 2011

Le mandat du réviseur d'entreprise de la Société, KPMG Audit, société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.590 a été renouvelé jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société en relation avec les comptes au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011097146/27.

(110110003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

GreenStars BNP Paribas, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23-25, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 149.922.

L'assemblée générale ordinaire en date du 22/04/2010 a renouvelé le mandat du Réviseur d'Entreprises MAZARS pour un an, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire 2011 statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011093617/12.

(110106185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

GE-CFE Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 87.304.

—
EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par l'associé unique en date du 30 juin 2011, il a été décidé de renouveler, avec effet immédiat, les mandats des gérants suivants:

- Wim Rits,
- Sherwood Perry Dodge, et;
- Frank Joseph Ertl.

Les mandats des gérants viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011 à tenir en 2012.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Référence de publication: 2011093621/18.

(110105772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Dollar Tree International, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 20.500,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 155.745.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la société en date du 1 juin 2011

En date du 1^{er} juin 2011, l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de Mademoiselle Roza Dimitrova en tant que gérant A de la société avec effet au 1^{er} avril 2011.

De nommer Monsieur Philippe van den Avenne, né le 29 avril 1972 à Beloeil en Belgique, avec adresse professionnelle au 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en tant que gérant A de la société avec effet au 1^{er} avril 2011 et pour une durée indéterminée.

De nommer Monsieur David Chaikin, né le 2 novembre 1973 à Brooklyn, New-York aux Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en tant que gérant A de la société avec effet au 1^{er} avril 2011 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date le conseil de gérance de la société se compose des personnes suivantes:

Gérant A:

Monsieur Faruk Durusu Monsieur David Chaikin Monsieur Philippe van den Avenne

Gérant B:

Monsieur Bob Sasser Monsieur Kevin S. Wampler.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011096777/24.

(110109971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Ferroknepper Buderus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 20, Op den Drieschen, Z.I. Um Monkeler.

R.C.S. Luxembourg B 1.020.

Im Jahre zweitausendundelf, am zehnten Juni.

Vor dem unterzeichneten Martine SCHAEFFER, Notar, mit Amtssitz in Luxemburg.

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre der Gesellschaft Ferroknepper Buderus S.A., mit Sitz in L-4149 Esch-sur-Alzette, 20, Op den Drieschen, Z.I. Um Monkeler, gegründet gemäß notarieller Urkunde, am 2 Januar 1929, veröffentlicht am 16. Januar 1929 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 3.

Die Satzungen der Gesellschaft wurden zuletzt abgeändert gemäss notarieller Urkunde vom 1. Dezember 2000, veröffentlicht am 22 Juni 2001 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 472.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Carlo HEINZ, Geschäftsführer, beruflich ansässig in L-4149 Esch-sur-Alzette, 20, Op den Drieschen, Z.I. Um Monkeler.

Zur Schriftführerin wird bestimmt Herr, Benoit LESPAGNOL, Geschäftsführend Direktor, beruflich ansässig in L-4149 Esch-sur-Alzette, 20, op den Drieschen, Z.I. um Monkeler.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Benoit LESPAGNOL, Geschäftsführend Direktor, beruflich ansässig in L-4149 Esch-sur-Alzette, 20, op den Drieschen, Z.I. um Monkeler.

Die Gesamtheit der Aktionäre ist vertreten durch Herrn Benoit LESPAGNOL, Geschäftsführer, beruflich wohnhaft in L-4149 Esch-sur-Alzette, 20, Op den Drieschen, Z.I. Um Monkeler, aufgrund (i) einer Vollmacht in Gerlingen, am 03. Juni 2011 unterzeichnet, und (ii) einer Vollmacht in Boxtel, am 6. Juni 2011 unterzeichnet.

Sodann stellt die Vorsitzende gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datum der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenden Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Diese Anwesenheitsliste und die Vollmachten bleiben gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt.

II. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche Aktien der Gesellschaft vertreten sind und die Versammlung demnach ordentlich zusammengesetzt ist und rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen kann, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

1. Bestellung von Herrn Carlo HEINZ als Mitglied des Verwaltungsrates bis zu der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2015.

2. Bestätigung des Rücktritts von Herrn Uwe BRENNE als Mitglied des Verwaltungsrates.

3. Bestätigung der Bestellung von Herrn Stefan WEBER als neues Mitglied des Verwaltungsrates, bis zu der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2015.

4. Rücktritt von Herrn Werner BENADE als Mitglied des Verwaltungsrates.

5. Bestellung von Herrn Eric LÜSCHER zum neuen Mitglied des Verwaltungsrates, bis zu der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2015.

6. Rücktritt von Herrn Benoit LESPAGNOL als Delegierter des Verwaltungsrates.

7. Rücktritt von Herrn Benoit LESPAGNOL als Mitglied des Verwaltungsrates.

8. Zusammenfassung der Verwaltungsratsmitglieder.

9. Bestellung von PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à.r.l als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2011, bis zu der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012.

10. Neufassung der Satzungen der Gesellschaft.

11. Verschiedenes.

Nach Beratung traf die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung bestellt Herrn Carlo HEINZ als Mitglied des Verwaltungsrats -rückwirkend ab dem 12. Mai 2010 -bis zu der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2015.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung bestätigt, dass Herrn Uwe BRENNE als Mitglied des Verwaltungsrates mit Ablauf des 31. Oktober 2009 zurückgetreten ist und entlastet ihn von der Ausübung seines Mandats bis zum heutigen Tag.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung bestätigt, dass Herr Stefan WEBER, rückwirkend ab dem 31 Oktober 2009 -zum neuen Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft zwecks Weiterführung des Mandats von Herrn Uwe BRENNE bis zu der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2015 ernannt ist.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung hält fest, dass Herr Werner BENADE als Mitglied des Verwaltungsrates am 1. Dezember 2010 zurückgetreten ist und entlastet ihn von der Ausübung seines Mandats bis zum heutigen Tag.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt Herrn Eric LÜSCHER, geboren am 24.01.1958 in Los Angeles, USA, wohnhaft in Gießen (Deutschland), Braugasse 5a, rückwirkend ab dem 1. Dezember 2010 zum neuen Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft zwecks Weiterführung des Mandats von Herrn Werner BENADE bis zu der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2015.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung hält fest, dass Herr Benoit LESPAGNOL als Delegierter des Verwaltungsrates zurückgetreten ist und entlastet ihn von der Ausübung seines Mandats bis zum heutigen Tag.

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung hält fest, dass Herr Benoit LESPAGNOL als Mitglied des Verwaltungsrates zurückgetreten ist und entlastet ihn von der Ausübung seines Mandats bis zum heutigen Tag.

Achter Beschluss

Die Generalversammlung hält fest, dass entsprechend Beschluss 1 bis 7 dieser Außerordentlichen Generalversammlung die neuen Mitglieder bis zu der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2015 folgenden Personen ernannt oder bestätigt sind:

- Herr Carlo HEINZ, oben genannt,
- Herr Stefan WEBER, oben genannt,
- Herr Eric LÜSCHER oben genannt.

Neunter Beschluss

Die Generalversammlung bestellt PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à.r.l, mit Gesellschaftssitz in Luxemburg, 400 route d'Esch, eingetragen im Handelsregister in Luxemburg unter die Nummer B 65.477, als Wirtschaftsprüfer (commissaire aux comptes) rückwirkend ab der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2011 bis zu der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012.

Zehnter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Satzungen der Gesellschaft wie folgt abzuändern und neu zu verfassen:

„ **Art. 1.** Gegenwärtige Aktiengesellschaft ist bezeichnet unter dem Firmennamen „FERROKNEPPER BUDERUS S.A.“. Sie unterliegt dem Gesetz vom 10.08.1915, einschließlich der Änderungsgesetze, sowie der gegenwärtigen Satzung.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist in Esch/Alzette. Er kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre in jede beliebige Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der Luxemburgischen Staatsangehörigkeit.

Art. 3. Die Gesellschaft hat zum Zweck den Vertrieb von Industrieerzeugnissen, insbesondere von Erzeugnissen der Heiztechnik, sowie alle damit im Zusammenhang stehenden Geschäfte.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft alle Tätigkeiten kommerzieller, industrieller, finanzieller, beweglicher oder unbeweglicher Art ausüben, soweit sie dem Gesellschaftszweck dienlich oder nützlich sind.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt. Die Gesellschaft kann jederzeit aufgelöst werden durch einen Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre, welcher unter Bedingungen der Satzungsänderungen gefasst wurde.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt siebenhundertfünfzigtausend EUR (750.000 EUR), eingeteilt in viertausend (4.000) Aktien ohne Nennwert.

Art. 6. Die Aktien sind entweder Inhaber- oder Namensaktien, je nach Belieben der Aktionäre, außer denjenigen Aktien, welche gemäß dem Gesetz Namensaktien sein müssen.

Es können Zertifikate über eine oder mehrere Aktien ausgegeben werden, je nach Belieben der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien mittels ihrer freien Reserven zurückkaufen unter Berücksichtigung der Bestimmungen von Artikel 49.2 des Gesetzes vom 10.08.1915 betreffend die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze.

Das Gesellschaftskapital kann in einer oder mehreren Ausgaben aufgestockt oder vermindert werden mittels Beschlussfassung der Hauptversammlung der Aktionäre in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über Satzungsänderungen.

Die Hauptversammlung, welche berufen wird abzustimmen über die Aufstockung des Kapitals, oder über die Ermächtigung das Kapital aufzustocken gemäß Artikel 32.1 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften, kann das Zeichnungsprivileg der alten Aktionäre einschränken oder ganz aufheben oder den Verwaltungsrat ermächtigen dies zu tun, unter Berücksichtigung von Artikel 32.3 und 5, Abschnitt 2 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften.

Art. 7. Die Verwaltung der Gesellschaft untersteht einem Rat von mindestens drei Mitgliedern, welche Aktionäre oder Nichtaktionäre sein können.

Soweit anlässlich einer Hauptversammlung der Aktionäre festgestellt wird, dass alle Aktien in der Hand eines einzigen Aktionärs vereinigt sind, wird die Verwaltung der Gesellschaft auch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern unterstehen, welche Aktionäre oder Nicht Aktionäre sein können.

Die Verwaltungsratsmitglieder werden auf maximal sechs Jahre ernannt.

Die Wiederwahl ist möglich. Sie können beliebig durch Beschluss der Aktionäre abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrats einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt dann die endgültige Wahl vor.

Art. 8. Der Verwaltungsrat hat die ausgedehntesten Befugnisse um alle Handlungen vorzunehmen welche für die Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind. Er ist zuständig für alle Angelegenheiten welche nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten sind.

Soweit die Gesellschaft nur einen Alleinaktionär hat, übt dieser die der Hauptversammlung zugewiesenen Befugnisse aus. Förmliche Beschlüsse des Alleinaktionärs werden in einem Protokoll festgehalten.

Der Verwaltungsrat bedarf der Zustimmung der Hauptversammlung zur Vornahme folgender Geschäfte, wenn sie über den Rahmen des normalen Geschäftsbetriebes hinausgehen oder von erheblicher wirtschaftlicher Bedeutung für das Unternehmen, sind:

- a) Errichtung und Aufgabe von Zweigniederlassungen;
- b) Erwerb, Veräußerung und Verpfändung von Beteiligungen an anderen Unternehmen
- c) Aufnahme neuer und Aufgabe vorhandener Geschäfts-oder Produktionszweige;
- d) Erwerb, Veräußerung und Belastung von Grundstücken, grundstücksgleichen Rechten und Rechten an Grundstücken;
- e) Übernahme von Bürgschaften, Garantien oder ähnlichen Haftungen;
- f) Aufnahme und Gewährung von Darlehen und sonstigen Krediten;
- g) Abschluss von Ergebnisabführungsverträgen. Im Übrigen kann die Gesellschafterversammlung weitere Arten zustimmungspflichtiger Geschäfte bestimmen und eine Geschäftsordnung für den Verwaltungsrat erlassen.

Der Verwaltungsrat ernennt einen Vorsitzenden (der Vorsitzende) unter seinen Mitgliedern durch einfachen Mehrheitsbeschluss. Der Verwaltungsrat kann einen Schriftführer bestellen, welcher kein Verwaltungsratsmitglied sein muss und welcher das Protokoll der Verwaltungsratsitzungen führen kann, ebenso wie das Protokoll der Hauptversammlung.

Der Vorsitzende wird bei jeder Verwaltungsratsitzung und bei jeder Hauptversammlung den Vorsitz haben. In seiner/ ihrer Abwesenheit können die anderen Verwaltungsratsmitglieder einen Vorsitzenden auf Zeit durch einfachen Mehrheitsbeschluss der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder wählen, welcher bei der entsprechenden Versammlung den Vorsitz übernehmen wird.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden mit Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat versammelt sich nach Einberufung durch den Vorsitzenden oder nach Einberufung durch zwei Verwaltungsratsmitglieder an dem in der Einberufung genannten Ort.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich durch ein anderes Verwaltungsratsmitglied, das hierzu bevollmächtigt wurde (per Brief oder Fax,) bei jeder Verwaltungsratsversammlung vertreten lassen.

Der Verwaltungsrat ist nur dann berechtigt Entscheidungen zu treffen, wenn wenigstens die Hälfte seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Ein Verwaltungsratsmitglied kann einen oder mehrere seiner Kollegen vertreten, jedoch nur unter der Voraussetzung, dass mindestens zwei Verwaltungsratsmitglieder an der Versammlung teilnehmen.

Entscheidungen werden von der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder getroffen.

Jeder Verwaltungsrat kann an der Versammlung des Verwaltungsrates per Telefonkonferenz, Videokonferenz oder ähnlichen Kommunikationsmitteln teilnehmen, vorausgesetzt (i) die Verwaltungsräte, welche an der Versammlung teilnehmen können sich ausweisen, (ii) alle Personen, welche an der Versammlung teilnehmen können einander hören und miteinander sprechen, (iii) die Versammlung wird ununterbrochen übertragen und (iv) die Verwaltungsräte können ordnungsgemäß beratschlagen; die Teilnahme an einer Versammlung mit Hilfe von solchen Mitteln gilt als persönliche Anwesenheit.

Eine Verwaltungsratssitzung, die mit Hilfe derartiger Kommunikationsmittel abgehalten wird, gilt als am Gesellschaftssitz durchgeführt.

Ein Verwaltungsratsbeschluss kann in dringenden Fällen oder wenn andere außergewöhnliche Umstände es verlangen auch schriftlich gefasst werden. Ein solcher Beschluss kann aus einem oder mehreren Dokumenten bestehen, welche von allen Verwaltungsratsmitgliedern von Hand oder mit einer nach luxemburgischem Recht gültigen elektronischen Unterschrift versehen sind.

Art. 9. Der Verwaltungsrat kann die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die Vertretung derselben in Bezug auf die tägliche Geschäftsführung an eines oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder sowie an Geschäftsführende Direktoren, Bevollmächtigte, Angestellte, Beauftragte oder Handlungsbevollmächtigte der Gesellschaft übertragen, entsprechend Artikel 60 des abänderte Gesetzes vom 10.08.1915 betreffend die Handelsgesellschaften. Der Verwaltungsrat kann auch Spezialvollmachten oder Vollmachten erteilen oder fortdauernde oder vorübergehende Funktionen an Personen oder Beauftragte seine Wahl übergeben.

Art. 10. Die Gesellschaft ist gegenüber Dritten rechtsverbindlich verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von je zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die gemeinsame oder einzelne Unterschrift der Person(en), die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt wurde, im Rahmen dieser täglichen Geschäftsführung, oder durch die gemeinsame oder einzelne Unterschrift von allen Personen, auf die der Verwaltungsrat solche Unterschriftsbefugnisse übertragen hat, aber nur in Rahmen dieser Unterschriftsbefugnisse.

Art. 11. Die Wirtschaftliche Prüfung „surveillance“ der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Wirtschaftsprüfern „commissaires aux comptes“, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; dieselben werden auf maximal sechs Jahre ernannt. Die Wiederwahl ist zulässig. Sie können beliebig abberufen werden.

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 13. Die jährliche Hauptversammlung der Aktionäre findet rechtlich statt am zweiten Mittwoch des Monats Mai um achtzehn Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort. Sofern dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 14. Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von diesem Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen. Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 15. Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die ausgedehntesten Befugnis um alle Handlungen vorzunehmen und gutzuheißen, die im Interesse der Gesellschaft liegen. Sie befindet namentlich über die Verwendung und Verteilung des Reingewinns.

Art. 16. Unter Berücksichtigung der in Artikel 72.2 des Gesetzes vom 10.08.1915 betreffend die Handelsgesellschaft, einschließlich der Änderungsgesetze, enthaltenen Bedingungen wird der Verwaltungsrat ermächtigt Interim dividende auszuzahlen.

Art. 17. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10.08.1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall, wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.“

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Hauptversammlung der Aktionäre für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit den Versammlungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: C. Heinz, B. Lespagnol et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 juin 2011. LAC/2011/27489. Reçu soixante-quinze euros 8EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2011.

Référence de publication: 2011086645/217.

(110098128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

General Supplies, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 75.290.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.06.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011093623/10.

(110106076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Gierre Participations Mobilières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 84.841.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011093624/9.

(110105956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Lynx Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 161.112.

In the year two thousand and eleven, on the thirty-first day of May.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"G Square Capital 1", a Fonds Commun de Placement à Risques (Article L.214-36 et seq. of the French Code Monétaire et Financier) incorporated under the laws of France (the "Sole Shareholder"), here represented by its management company G SQUARE, a société par actions simplifiée incorporated under the laws of France, having its registered office at 7, Place Vendôme, 75001 Paris (France), registered at the Paris Register of Commerce and Companies under number 499 499 606,

duly represented by Mr Christophe COUIC, with professional address in Luxembourg,

by virtue of one proxy given under private seal on 30th May 2011.

Said proxy, initialled "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party is the sole shareholder of the company "Lynx Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, incorporated under Luxembourg law by a deed drawn up on 20th May 2011 by the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, represented as stated here above, representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount eight hundred fifty-nine thousand one hundred Euros (EUR 859,100.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to eight hundred seventy-one thousand six hundred Euros (EUR 871,600.-) by the issue of eight hundred fifty-nine thousand one hundred (859,100) new shares (the "Shares") with a par value of one Euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and obligations as the existing shares, to be issued with a share premium of a total amount of three million four hundred eighty-six thousand four hundred Euros (EUR 3,486,400.-), to be fully paid up, by way of contribution in cash.

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to eight hundred fifty-nine thousand one hundred (859,100) shares of one Euro (EUR 1.-) each to be issued with a share premium of an aggregate amount of three million four hundred eighty-six thousand four hundred Euros (EUR 3,486,400.-), for an aggregate total amount of four

million three hundred forty-five thousand and five hundred Euros (EUR 4,345,500.-) and to fully pay such Shares up along with the share premium by a contribution in cash.

The proof of the existence and of the value of the contributions in cash, in an aggregate amount of four million three hundred forty-five thousand and five hundred Euros (EUR 4,345,500.-), has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the shareholders decide to modify Article 6 of the Articles of Incorporation as follows:

Art. 6. "The corporate capital is fixed at eight hundred seventy-one thousand six hundred Euros (EUR 871,600.-), represented by eight hundred seventy-one thousand and six hundred (871,600) ordinary shares, all having a par value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter referred to as the "Shares")."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately five thousand euros.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing, parties, the proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente et un mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

«G Square Capital 1, un Fonds Commun de Placement à Risques (Articles L.214-36 et seq. du Code Monétaire et Financier) constitué en France (l'"Associé Unique") ici représenté par sa société de gestion G SQUARE, une société par actions simplifiée constituée en France, ayant son siège social au 7, Place Vendôme, 75001 Paris (France), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés français sous le numéro 499 499 606,

représenté aux fins des présentes par Monsieur Christophe COUIC, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 30 mai 2011.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte aux fins de formalisation.

La partie comparante est seule et unique associé de la société à responsabilité limitée «Lynx Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée selon un acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 mai 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de huit cent cinquante-neuf mille cent Euros (EUR 859,100,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à un montant de huit cent soixante et onze mille six cents Euros (EUR 871,600,-) par l'émission de huit cent cinquante-neuf mille cent (859.100) nouvelles parts (les "Parts Sociales"), chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-), ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de trois millions quatre cent quatre-vingt-six mille quatre cents Euros (EUR 3.486.400,-), qui seront souscrites et payées par un apport en numéraire.

L'Associé Unique comme représenté ci-dessus déclare souscrire aux huit cent cinquante-neuf mille cent (859.100) Parts Sociales d'une valeur d'un Euro (EUR 1,-) chacune, qui ont été entièrement libérées moyennant apport en numéraire, ensemble avec la prime d'émission de trois millions quatre cent quatre-vingt-six mille quatre cents Euros (EUR 3.486.400,-) pour un montant total de quatre millions trois cent quarante-cinq mille cinq cents Euros (EUR 4.345.500,-).

La preuve des documents justificatifs de la souscription et du montant total des apports en cash de quatre millions trois cent quarante-cinq mille cinq cents Euros (EUR 4.345.500,-) a été rapportée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. «Le capital social est fixé à huit cent soixante et onze mille six cents Euros (EUR 871,600,-), représenté par huit cent soixante et onze mille six cents (871,600) parts sociales d'une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune.»

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge en raison des présentes s'élève à environ cinq mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. COUIC, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 juin 2011. Relation: EAC/2011/7342. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011089191/105.

(110100768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

Sogefi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 120.687.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 30 juin 2011 à Luxembourg.

L'assemblée a décidé de reconduire le mandat d'administrateur de:

- Monsieur Jean-Pierre Cône, dirigeant de sociétés, né le 6 juin 1944 à Auxon (France), demeurant à CH-1806 St-Légier, Chemin du Grammont n°4,

- Madame Françoise Portier, épouse Cône, dirigeante de sociétés, née le 22 février 1947 à Auxon (France), demeurant à CH-1806 St-Légier, Chemin du Grammont n°4,

- Madame Nathalie Cône, épouse Lepoutre, dirigeant de sociétés, demeurant à F-92210 St Cloud, 14, avenue Duval Le Camus, née le 16 juillet 1970, à Auxonne (France),

jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Il a été décidé de reconduire le mandat de l'administrateur-délégué Monsieur Jean-Pierre Cône, dirigeant de sociétés, né le 6 juin 1944 à Auxon (France), demeurant à CH-1806 St-Légier, Chemin du Grammont n°4, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

L'assemblée a décidé de reconduire le mandat du commissaire «KOBUS à r.l.», inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 84.077, avec siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

SOGEFI S.A.

Jean-Pierre Cône

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011097304/27.

(110108971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Go ! General Overnight Express & Logistics Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1337 Luxembourg, rue de la Cimenterie.

R.C.S. Luxembourg B 92.177.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011093627/9.

(110105765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Bebosol S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg E 3.854.

L'an deux mille onze, le onze mai.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Frank BERNARD, commerçant, né à Esch/Alzette, le 11 janvier 1962, matricule n° 1962 0111 158, demeurant à L-4440 Soleuvre, 125 rue d'Esch,

2.- Madame Edith BOSS, commerçante, née à Luxembourg, le 28 octobre 1962, matricule n° 1962 1028 505, épouse de Monsieur Frank BERNARD,

demeurant à L-4440 Soleuvre, 125 rue d'Esch.

Lesquels comparants, présents, déclarent être les seuls associés de la société civile immobilière BEBOSOL S.C.I., avec siège social à L-4440 Soleuvre, 125 rue d'Esch,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 février 2008, publié au Mémorial C numéro 856 du 8 avril 2008 inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section E numéro 3.854,

dont le capital social de CINQ MILLE EUROS (€ 5.000,-) représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CINQUANTE EUROS (€ 50,-) chacune, est réparti comme suit:

1. Monsieur Frank BERNARD, prénommé, CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
2. Madame Edith BOSS , prénommée, CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	<u>100</u>

Les prédits comparants déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire et déclarent ce qui suit:

A.- Les comparants décident de faire donation à chacun de leurs enfants, à savoir:

1 - Monsieur David BERNARD, étudiant, né à Luxembourg, le 5 juillet 1990, matricule n° 1990 0705 053 demeurant à L-4440 Soleuvre, 125, rue d'Esch,

2.- Mademoiselle Lynn BERNARD, étudiante, née à Luxembourg, le 3 avril 1993, matricule n° 1993 0403 124 demeurant à L-4440 Soleuvre, 125 rue d'Esch,

ici présents et ce acceptant

de la nue-propiété d'une part sociale de la société.

Ces parts sont évaluées en pleine propriété à CENT EUROS (100,€).

De sorte que le capital social est, en suite de la présente donation, réparti comme suit:

1.- Monsieur Frank BERNARD, prénommé,	
- QUARANTE-NEUF PARTS SOCIALES EN PLEINE PROPRIETE	49
- UNE PART SOCIALE en usufruit	1
2.- Madame Edith BOSS, prénommée,	
- QUARANTE-NEUF PARTS SOCIALES EN PLEINE PROPRIETE	49
- UNE PART SOCIALE en usufruit	1
3.- Monsieur David BERNARD, prénommé	
- UNE PART SOCIALE EN NUE PROPRIETE	1
4.- Mademoiselle Lynn BERNARD, prénommée	
- UNE PART SOCIALE EN NUE PROPRIETE	<u>1</u>
TOTAL: Cents Parts sociales	100

B.- Les comparants décident d'augmenter le capital social de six cent soixante et un mille euros (661.000,- €) pour le porter de son montant actuel de 5.000,- euros (cinq mille euros) à six cent soixante-six mille euros (666.000,- €) par l'émission de 13.220 (treize mille deux cent vingt) parts sociales nouvelles de 50,- euros (CINQUANTE euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales anciennes.

Souscription et libération

Monsieur Frank BERNARD, et son épouse, Madame Edith BOSS, prénommés, déclarent souscrire les 13.220 (treize mille deux cent vingt) parts sociales nouvelles et les libérer en apportant les biens immobiliers suivants, à savoir:

Dans un immeuble en copropriété sis à Soleuvre, 125, rue d'Esch inscrit au cadastre comme suit:

Commune de Sanem, section B de Soleuvre

Numéro 1260/7180, lieu-dit "rue d'Esch", place (occupée) bâtiment à habitation immeuble en copropriété, contenant 21 ares 05 centiares

LES ELEMENTS PRIVATIFS SUIVANTS

Au premier étage

L'appartement avec la désignation cadastrale 005 A B 01
représentant 137,482/1.000 èmes

L'appartement avec la désignation cadastrale 006 A B 01
représentant 140,258/1.000 èmes

Au deuxième étage

L'appartement avec la désignation cadastrale 007 A B 02
représentant 109,629/1.000 èmes

L'appartement avec la désignation cadastrale 008 A B 02
représentant 120,462/1.000 èmes

Le débarras avec la désignation cadastrale 009 A B 02
représentant 3,521/1.000 èmes

QUOTITES DES PARTIES COMMUNES

Cinq cent onze virgule trois cent cinquante-deux millièmes des parties communes y compris le sol ou terrain (511,352/1.000èmes)

Le tout plus amplement décrit et désigné dans un acte de base reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour.
Cet apport est évalué à six cent soixante et un mille euros (661.000,- €)

Origine de propriété:

Lesdits immeubles avaient été donnés à Monsieur Frank BERNARD par ses parents, les époux BERNARD-CLAUS aux termes d'un acte de donation reçu Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie en date du 31 janvier 1986 transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, le 14 février 1986 volume 665 numéro 96.

Les parts et droits reçus par Monsieur Frank BERNARD sont tombés dans la communauté universelle existant entre lui et son épouse, Madame Edith BOSS ainsi qu'il a été stipulé dans leur contrat de mariage reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 décembre 2000,

C.- Suite aux décisions qui précèdent, les associés décident de modifier l'article six (6) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à SIX CENT SOIXANTE SIX MILLE EUROS (666.000,- €) représenté par TREIZE MILLE TROIS CENT VINGT (13.320) parts sociales d'une valeur nominale de CINQUANTE EUROS (€ 50,-) chacune.»

Les associés constatent que suite à l'augmentation de capital qui précède les TREIZE MILLE TROIS CENT VINGT (13.320) parts sociales sont réparties comme suit:

1.- Monsieur Frank BERNARD, prénommé,	
- SIX MILLE SIX CENT CINQUANTE NEUF PARTS SOCIALES EN PLEINE PROPRIETE	6.659
- UNE PART SOCIALE en usufruit	1
2.- Madame Edith BOSS, prénommée,	
- SIX MILLE SIX CENT CINQUANTE NEUF PARTS SOCIALES	6.659
- UNE PART SOCIALE en usufruit	1
3.- Monsieur David BERNARD, prénommé	
- UNE PART SOCIALE EN NUE PROPRIETE	1
4.- Mademoiselle Lynn BERNARD, prénommée	
- UNE PART SOCIALE EN NUE PROPRIETE	1
TOTAL: TREIZE MILLE TROIS CENT VINGT PARTS SOCIALES	13.320

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bernard, Boss, D. Bernard, L. Bernard, Kesslerer.

Enregistré à ESCH/ALZETTE A.C., le 13 mai 2011. Relation: EAC/2011/6335. Reçu trois mille neuf cent soixante-sept euros huit cents 60 à 1,50% = 0,90 661.000 à 0,50% = 3.305,00 3.305,90 + 2/10 = 661,18 3.967,08

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011094356/106.

(110107585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Dec Capital, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 91.933,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.269.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth of June.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

DEC (Holdings), Ltd., a company incorporated under the laws of the Commonwealth of the Bahamas, having its registered address at Ocean Centre, Montagu Foreshore, East Bay Street, Nassau, New Providence, the Bahamas, registered with the Registrar General of Bahamas under number 10.297 B,

here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on June 28, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing entity is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "DEC Capital, S.à r.l.", having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 87 269, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, dated April 24th, 2002, published in the Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations, number 1097, on July 17th, 2002 (the "Company"). The articles have been amended for the last time by a deed of Maître Henri Beck dated October 20th, 2010, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 2603, on November 29th, 2010.

II. The Company's share capital is set at fifty thousand and ten Canadian Dollars (CAD 50,010.-) represented by forty-one thousand and ten (41,010) class A shares, one thousand (1,000) class B shares, one thousand (1,000) class C shares, one thousand (1,000) class D shares, one thousand (1,000) class E shares, one thousand (1,000) class F shares, one thousand (1,000) class G shares, one thousand (1,000) class H shares, one thousand (1,000) class I shares and one thousand (1,000) class J shares, with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each.

III. The appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by forty-one thousand nine hundred and twenty-three Canadian Dollars (CAD 41,923.-) in order to raise it from its present amount of fifty thousand and ten Canadian Dollars (CAD 50,010.-) to ninety-one thousand nine hundred and thirty-three Canadian Dollars (CAD 91,933.-) by the creation and issue of:

- Thirty-four thousand three hundred and eighty-one (34,381) class A shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each;
- Eight hundred and thirty-eight (838) class B shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each;
- Eight hundred and thirty-eight (838) class C shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each;
- Eight hundred and thirty-eight (838) class D shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each;
- Eight hundred and thirty-eight (838) class E shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each;
- Eight hundred and thirty-eight (838) class F shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each;
- Eight hundred and thirty-eight (838) class G shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each;
- Eight hundred and thirty-eight (838) class H shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each;
- Eight hundred and thirty-eight (838) class I shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each; and
- Eight hundred and thirty-eight (838) class J shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each

Subscription - Payment

Thereupon, DEC (Holdings), Ltd., prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to thirty-four thousand three hundred and eighty-one (34,381) class A shares, eight hundred and thirty-eight (838) class B shares, eight hundred and thirty-eight (838) class C shares, eight hundred and thirty-eight (838) class D shares, eight hundred and thirty-eight (838) class E shares, eight hundred and thirty-eight (838) class F shares, eight hundred and thirty-eight (838) class G shares,

eight hundred and thirty-eight (838) class H shares, eight hundred and thirty-eight (838) class I shares and eight hundred and thirty-eight (838) class J shares and to have them fully paid up in the amount of forty-one thousand nine hundred and twenty-three Canadian Dollar (CAD 41,923.-) by a contribution in cash in the amount of nine hundred and eighty-six thousand three hundred Canadian Dollars (CAD 986,300.-), so that from now on the Company has at its free and entire disposal this amount, as has been certified to the undersigned notary (the "Contribution").

The excess amount of the Contribution in the amount of nine hundred and forty-seven thousand, three hundred and seventy-seven Canadian Dollars (CAD 944,377.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

Second resolution

As a consequence of the capital increase, the shareholder resolved to amend and fully restate article 7 of the Company's articles of association as follows:

" Art. 7. The share capital is set at ninety-one thousand nine hundred and thirty-three Canadian Dollars (CAD 91,933.-) divided into:

- Seventy-five thousand three hundred and ninety-one (75,391) class A shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, all subscribed and fully paid up (hereinafter the "Class A Shares");
- One thousand eight hundred and thirty-eight (1,838) class B shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, all subscribed and fully paid up (hereinafter the "Class B Shares");
- One thousand eight hundred and thirty-eight (1,838) class C shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, all subscribed and fully paid up (hereinafter the "Class C Shares");
- One thousand eight hundred and thirty-eight (1,838) class D shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, all subscribed and fully paid up (hereinafter the "Class D Shares");
- One thousand eight hundred and thirty-eight (1,838) class E shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, all subscribed and fully paid up (hereinafter the "Class E Shares");
- One thousand eight hundred and thirty-eight (1,838) class F shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, all subscribed and fully paid up (hereinafter the "Class F Shares");
- One thousand eight hundred and thirty-eight (1,838) class G shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, all subscribed and fully paid up (hereinafter the "Class G Shares");
- One thousand eight hundred and thirty-eight (1,838) class H shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, all subscribed and fully paid up (hereinafter the "Class H Shares");
- One thousand eight hundred and thirty-eight (1,838) class I shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, all subscribed and fully paid up (hereinafter the "Class I Shares"); and
- One thousand eight hundred and thirty-eight (1,838) class J shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, all subscribed and fully paid up (hereinafter the "Class J Shares").

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Third resolution

The sole shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any Manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

DEC (Holdings), Ltd., une société constituée sous le droit des Bahamas, ayant son siège social à Ocean Centre, Montagu Foreshore, East Bay Street, Nassau, New Providence, les Bahamas, enregistrée auprès du Registrar General of Bahamas sous le numéro 10.297 B,

ici représentée par Ms. Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 juin 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «DEC Capital, S.à r.l.», ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87 269, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 24 avril 2002, publié au Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1097, le 17 juillet 2002 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par Maître Henri Beck en date du 20 octobre 2010, publié au Mémorial C – recueil des Sociétés et Associations, numéro 2603, le 29 novembre 2010.

II. Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille et dix dollars canadiens (CAD 50.010,-) divisé en quarante-et-une mille et dix (41.010) parts sociales de classe A, mille (1.000) parts sociales de classe B, mille (1.000) parts sociales de classe C, mille (1.000) parts sociales de classe D, mille (1.000) parts sociales de classe E, mille (1.000) parts sociales de classe F, mille (1.000) parts sociales de classe G, mille (1.000) parts sociales de classe H, mille (1.000) parts sociales de classe I et mille (1.000) parts sociales de classe J, d'un montant d'un dollar canadien (CAD 1,-).

III. La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de quarante et un mille neuf cent vingt-trois dollars canadiens (CAD 41.923,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille dix dollars canadiens (CAD 50.010,-) à quatre-vingt-onze mille neuf cent trente-trois dollars canadiens (CAD 91.933,-) par la création et l'émission de:

- Trente-quatre mille trois cent quatre-vingt-une (34.381) parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune;

- Huit cent trente-huit (838) parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune;

- Huit cent trente-huit (838) parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune;

- Huit cent trente-huit (838) parts sociales de classe D d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune;

- Huit cent trente-huit (838) parts sociales de classe E d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune;

- Huit cent trente-huit (838) parts sociales de classe F d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune;

- Huit cent trente-huit (838) parts sociales de classe G d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune;

- Huit cent trente-huit (838) parts sociales de classe H d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune;

- Huit cent trente-huit (838) parts sociales de classe I d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune;

et

- Huit cent trente-huit (838) parts sociales de classe J d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune.

Subscription - Payement

Sur ce, DEC (Holdings), Ltd., prénommée, par son mandataire, déclare souscrire trente-quatre mille trois cent quatre-vingt-une (34.381) parts sociales de classe A, huit cent trente huit (838) parts sociales de classe B, huit cent trente huit (838) parts sociales de classe C, huit cent trente huit (838) parts sociales de classe D, huit cent trente huit (838) parts sociales de classe E, huit cent trente huit (838) parts sociales de classe F, huit cent trente huit (838) parts sociales de classe G, huit cent trente huit (838) parts sociales de classe H, huit cent trente huit (838) parts sociales de classe I et huit cent trente huit (838) parts sociales de classe J et les libérer intégralement pour un montant de quarante et un mille neuf cent vingt-trois dollars canadiens (CAD 41.923,-) par un apport en numéraire de neuf cent quatre-vingt-six mille trois cents dollars canadiens (CAD 986.300,-), de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition cette somme ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant («l'Apport en Numéraire»).

Le montant excédentaire de l'Apport en Numéraire sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de l'augmentation de capital de la Société, l'associée unique a décidé de modifier et reformuler l'article 7 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 7.** Le capital social est fixé à la somme de quatre-vingt-onze mille neuf cent trente-trois dollars canadiens (CAD 91.933,-), représenté par:

- Soixante-quinze mille trois cent quatre-vingt onze (75.391) parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées (ci-après les «Parts Sociales de Classe A»);
- Mille huit cent trente-huit (1.838) parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées (ci-après les «Parts Sociales de Classe B»);
- Mille huit cent trente-huit (1.838) parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées (ci-après les «Parts Sociales de Classe C»);
- Mille huit cent trente-huit (1.838) parts sociales de classe D d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées (ci-après les «Parts Sociales de Classe D»);
- Mille huit cent trente-huit (1.838) parts sociales de classe E d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées (ci-après les «Parts Sociales de Classe E»);
- Mille huit cent trente-huit (1.838) parts sociales de classe F d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées (ci-après les «Parts Sociales de Classe F»);
- Mille huit cent trente-huit (1.838) parts sociales de classe G d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées (ci-après les «Parts Sociales de Classe G»);
- Mille huit cent trente-huit (1.838) parts sociales de classe H d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées (ci-après les «Parts Sociales de Classe H»);
- Mille huit cent trente-huit (1.838) parts sociales de classe I d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées (ci-après les «Parts Sociales de Classe I»); et
- Mille huit cent trente-huit (1.838) parts sociales de classe J d'une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées (ci-après les «Parts Sociales de Classe J»).

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Troisième résolution

L'associé unique a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précédent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 30 juin 2011. Relation: ECH/2011/1102. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 juillet 2011.

Référence de publication: 2011094410/205.

(110107522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

K. Persoons & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 161.907.

EXTRAIT

1. Les associés. Monsieur Kristof Persoons, né à Ninove (Belgique), le 4 Décembre 1978, demeurant à 9400 Appelterre (Belgique), Gezellestraat 106,

Monsieur Geoffroy Steyt, né à Kortrijk (Belgique), le 13 Septembre 1972, demeurant à 1000 Bruxelles (Belgique), rue Emile Claus 5,

2. L'objet social.

- L'objet de la Société est la perception de commissions, la gestion de son propre patrimoine et la gestion des participations.
 - La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique.
 - La Société peut généralement employer toutes techniques ou instruments relatifs à ses investissements aptes à réaliser une gestion efficace de ceux-ci y compris toutes techniques ou instruments aptes à protéger la Société contre les risques de crédits, cours de change, taux d'intérêts et autres risques.
 - La Société peut acquérir, transférer et gérer toute sorte d'immeuble dans tous pays ou louer.
 - La Société peut accomplir toutes opérations financières ou autres se rapportant à ses biens meubles ou immeubles, directement ou indirectement liées à son objet.
- L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative, voir article 4. de l'acte constitutif.

3. Le siège social. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Prince Jean à L-4740 Pétange et peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg ou provisoirement à l'étranger selon l'article 2. de l'acte constitutif.

4. Gérance.

La Société est gérée par l'Associé Commandité: Monsieur Kristof Persoons

La Société est engagée par la seule signature de son Associé Commandité ou, en cas de pluralité d'Associés Commandités, par la seule signature de l'un quelconque des Associés Commandités ou par la seule signature de toute personne à laquelle le pouvoir de signer pour la Société a été valablement conféré par les Associés Commandités conformément à l'article 9.1. de l'acte constitutif.

5. Pouvoirs du gérant.

- L'Associé Commandité est responsable personnellement indéfiniment et solidairement des engagements sociaux n'étant pas couverts par les actifs de la Société.
- L'Associé Commandité a le pouvoir de mener et approuver tous actes et opérations nécessaires ou utiles à la réalisation des objets de la Société, y compris, pour autant que de besoin, la façon dont les résultats d'une entité affiliée sont affectées.
- Sous réserve du dernier point ci-dessous, l'Associé Commandité peut à tout moment nommer un ou plusieurs agents ad hoc en vue de l'accomplissement de tâches spécifiques. L'Associé Commandité déterminera les pouvoirs et rémunération (le cas échéant) de ces agents, la durée de leurs mandats et toute autre condition du mandat. Le(s) mandataire(s) ainsi nommé(s) est/sont révocable(s) ad nutum par décision de l'Associé Commandité.
- La nomination de(s) mandataire(s) conformément au point ci-dessus n'aura pas d'effet sur la responsabilité illimitée de l'Associé Commandité.
- L'Associé Commanditaire n'a aucune autorité ou pouvoir d'agir comme mandataire de la Société ou de l'Associé Commandité de la Société.

6. Capital social. Le capital souscrit de la Société est fixé à un montant de dix mille euros (10.000,- EUR) représenté par mille (1000) parts de dix euros (10,- EUR) chacune dont:

- Neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (999) parts de dix euros (10,- EUR) détenues par l'associé commandité: Monsieur Kristof Persoons
 - Une (1) part de dix euros (10,- EUR) détenue par l'associé commanditaire: Monsieur Geoffroy Steyt
- Les Parts n'ont pas été libérées le jour de la constitution.

7. Durée. La Société est constituée à la date du 6 juillet 2011 pour une période indéterminée.

Signatures.

Référence de publication: 2011094592/52.

(110107199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Gil Motor Sport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 124.390.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011093625/10.

(110105685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.
